

**Compte rendu**

**Assemblée Générale du 23 Novembre 2013**

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Rapport moral du Président
- 2) Approbation du rapport moral
- 3) Rapport financier du Trésorier et prévisions budgétaires 2014 (déplacement du président)
- 4) Vote du quitus
- 5) Renouvellement par tiers du Conseil d'Administration  
3 sortants : Jacques ANQUETIL, André CHANDELEUR, Jacques RAMOND
- 6) Fonctionnement du Port (compte rendu de réunion du 7/10)  
Sanitaires  
Accueil visiteurs  
Parking résidents  
Poubelles  
Connexion Internet (Netabord)  
Association des ports du Littoral Manche  
Listes d'attente  
Site Internet Office de Tourisme
- 7) Fonctionnement de la SPL (compte rendu de réunion du 7/10)  
Commission de Gestion du Port  
Convention de Délégation de Service Public (DSP)  
Manifestations Extérieures  
Taxes Foncières  
Travaux  
Convention de clôture entre le Conseil Général et la Municipalité
- 8) Marché avec Cotentin Nautic, gestionnaire de la zone technique
- 9) Conseil Portuaire
- 10) Municipalité
- 11) UNAN (Union Nationale des Associations de Navigateurs)
- 12) Enquête CROSS Jobourg
- 13) SNSM
- 14) Site Internet AUPPSV
- 15) Tarifs 2014
- 16) Conclusion
- 17) Questions diverses

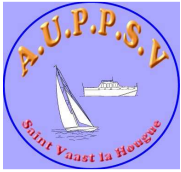
**POT DE L'AMITIE**

**Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse mail : auppsv50@gmail.com**





## **Point sur les Statuts**

Les statuts ont pu être récupérés auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Ils sont à la disposition de chacun et seront consultables sur le site Internet de l'Association dont nous parlerons tout à l'heure.

Voici quelques éléments pour la tenue de cette Assemblée Générale :

- Pour que cette AG puisse se tenir valablement le quorum à atteindre doit être de 30% de l'effectif global de l'Association.
- Pour aujourd'hui, membres de l'Association 48 adhérents, présents et représentés 32 adhérents, le quorum de 15 est atteint
- Les décisions seront approuvées à la majorité simple des présents et représentés
- Il ne peut y avoir plus de 2 pouvoirs par personne
- Le conseil d'Administration est composé de 9 membres élus pour 3 ans
- Le conseil d'Administration élit le bureau tous les ans
- Le conseil d'Administration se réunit 3 fois par an, ce qui n'a pas été fait cette année 2013.

Ce point sur les statuts étant fait nous allons passer au rapport moral.

## **Remerciements**

Remerciements pour leur présence à notre Assemblée Générale :

à Mme NOEL, Directrice de la SPL, gérant les ports de St Vaast et de Porbail

à Mme LEPAYSANT représentant Mr LEPETIT, Maire de St Vaast et Conseiller Général Administrateur de la SPL

à Mr DOUCET, Administrateur de la SPL représentant la Municipalité de St Vaast

## **1) Rapport Moral**

Il y a un an, lors de l'Assemblée Générale, Jean RIBY nous a annoncé son intention de ne plus être le Président de notre Association. Cela impliquait qu'en l'absence de Président nous étions obligés de mettre l'Association en sommeil voire même de la dissoudre. Il restait donc au Conseil d'Administration de pourvoir le poste avec un éventuel candidat.

C'est la raison pour laquelle je me suis porté candidat au Conseil d'Administration.

Lors du Conseil d'Administration du 20 Décembre, le bureau a été renouvelé en acceptant à l'unanimité ma candidature au poste de Président.

De simple plaisancier qui se contente de lire les comptes rendus et d'assister aux AG de l'Association, j'ai consacré cette première année à découvrir tous les mécanismes de gestion du port.

Ce fut en majorité la mise en place de la SPL (Société publique locale d'exploitation portuaire de la Manche) avec ses interactions avec le Conseil Général et la Municipalité.

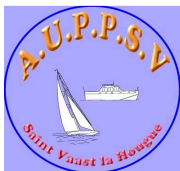
Mais c'était aussi comprendre le mode de fonctionnement du Conseil Portuaire.

**Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse mail : auppsv50@gmail.com**





Puis il a fallu partir à la recherche de toute la documentation nécessaire à la compréhension de tout cela car on la trouve difficilement auprès de nos interlocuteurs directs et que c'est parfois bien plus facile de la trouver sur Internet.

Voici un rappel du calendrier des actions qui ont été menées durant cette année et la liste des documents qui vous ont été fournis (Annexe 1 : Calendrier Année 2012 et Documents fournis)

La vie de l'Association c'est aussi gérer le courrier reçu :

30 Octobre 2012 : de la Mairie de St Vaast, nous demandant un article pour le bulletin municipal de Décembre 2012, non répondu

21 Janvier 2013 : de la Mairie de St Vaast, nous fournissant la procédure d'utilisation du panneau lumineux dont nous avons bénéficié pour l'annonce de la tenue de notre Assemblée Générale

31 Janvier 2013 : de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, nous demandant divers documents suite à la modification de la composition du bureau : compte rendu AG 2012, liste du Conseil d'Administration, compte rendu du Conseil d'Administration validant la nouvelle composition du bureau

21 Février 2013 : de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, nous fournissant le récépissé de déclaration de modification de l'Association

2 Avril 2013 : de la Communauté de Commune du Val de Saire nous demandant de participer au Forum des Associations du 15 Septembre 2013, non répondu

26 Avril 2013 : de la Mairie de St Vaast, nous demandant un article pour le bulletin municipal de Juillet 2013 qui a été fourni et paru

11 Juillet 2013 : invitation de la Municipalité à l'inauguration de l'exposition de Jean Paul GOSSELIN

7 Octobre 2013 : invitation de la SNSM pour la remise du prix Albatros 2013 délivré par la commission Livre de Mer de STW (association Sail The World), le président s'y est rendu

31 Octobre 2013 : de la Mairie de St Vaast, nous demandant un article pour le bulletin municipal de Décembre 2013, à fournir après la tenue de notre Assemblée

Voilà l'ensemble des actions de l'année 2013. Mais avant de reprendre en détail le dernier compte rendu de ma réunion avec Mme NOEL qui reprend tous les points qui sont à l'ordre du jour, je vous invite à voter l'approbation du rapport moral :

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Le rapport moral approuvé à l'unanimité

### **3 ) Rapport financier**

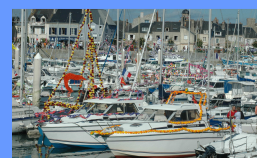
Le trésorier présente ensuite son bilan financier de l'exercice 2013 et le budget prévisionnel 2014 (Annexe 2 : Bilan 2013 et Budget 2014).

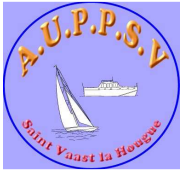
Mr Philippe MONCOEFFE souhaite avoir des précisions sur les déplacements du Président. L'association étant nouvellement adhérente à l'UNAN, celle ci organise 3 à 4 fois par an des réunions avec l'ensemble des présidents d'associations. Le poste représente 4 déplacements sur Paris.

**Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse mail : auppvs50@gmail.com**





Quitus au trésorier pour son bilan financier 2013

Voix contre : 0  
Abstentions : 0  
Quitus donné à l'unanimité.

Vote du budget provisionnel 2014 :

Voix pour l'option 1 : 28  
Voix pour l'option 2 : 0  
L'option 1 est donc retenue et le montant des cotisations pour 2014 sera de 12 €

### **5) Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration**

Comme le prévoit les statuts il est procédé au renouvellement du Tiers sortant du Conseil d'Administration.

Sont sortants : Jacques ANQUETIL (se représente)  
André CHANDELEUR (se représente)  
Jacques RAMOND (ne se représente pas)

En séance il est demandé si un adhérent souhaite prendre la place vacante. Mr Philippe MONCOEFFE fait alors acte de candidature

Vote pour l'élection de Philippe MONCOEFFE et la réélection de Jacques ANQUETIL et André CHANDELEUR

Voix contre : 0  
Abstention : 0  
Les 3 candidats sont élus à l'unanimité

### **6) Fonctionnement du port**

(Annexe 3 : CR 20131007)

### **7) Fonctionnement de la SPL**

(Annexe 3 : CR 20131007)

### **8) Marché avec Cotentin Nautic, gestionnaire de la zone technique**

La SPL a passé avec la SARL COTENTIN NAUTIC un marché privé ayant pour objet :

« Réalisation des prestations de manutention des bateaux de pêche et de plaisance, leur mise à terre, leur mise à l'eau et l'organisation de la zone technique »

A la demande sur la durée et le mode de renouvellement de ce marché, Mme NOEL précise alors que sa durée est de 1 an avec tacite reconduction.

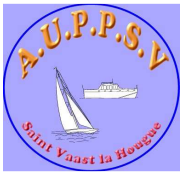
A la demande sur le mode de calcul de la révision des tarifs, Mme NOEL précise alors que l'augmentation des tarifs doit être identique à celle appliquée par la SPL.

**Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse mail : auppsv50@gmail.com**





Il existe un règlement d'exploitation de la zone technique où la société Cotentin Nautic a été désignée comme « gestionnaire de la zone ». Ne connaissant pas ce document, Mme NOEL et Mr DOUCET précisent qu'il appartient à la convention de Délégation de Service Public (DSP).

Ce document faisant apparaître les devoirs et responsabilités du gestionnaire et des utilisateurs, il peut être diffusé aux adhérents (Annexe 4 : Réglementation d'exploitation de la zone technique).

Cette situation peut être comprise comme une situation de monopole car nous n'avons pas d'autres choix et que la SPL est notre seule garantie de bon fonctionnement.

Mme NOEL fait remarquer que Cotentin Nautic était le seul prestataire possédant les moyens nécessaires à cette prestation.

## **9) Conseil Portuaire**

Sont membres du Conseil Portuaire :

- Les représentants de la SPL
- Les représentants du Conseil Municipal
- Les représentants des personnels concernés par la gestion du port
- Le personnel de la SPL
- Les représentants au titre des activités Pêche
- Les représentants au titre des activités Plaisance
- Les représentants au titre des activités Commerce

Les représentants au titre des activités Plaisance sont élus pour une durée de 5 ans au sein du CLUPPP (Comité Local des Usagers Permanents des installations Portuaires de Plaisance). Tout possesseur d'un contrat annuel (AOT) peut s'inscrire dans ce comité auprès de la direction de la SPL.

9 adhérents de l'AUPPSV sont membres du CLUPPP ; 5 se sont portés candidats au titre des activités de Plaisance, 2 ont été élus suppléants. Le nombre d'élus est de 4 titulaires et 4 suppléants. Les suppléants n'étant jamais sollicités par les titulaires nous n'avons donc aucun représentant dans cette institution.

Les réunions du Conseil Portuaire ne sont pas publiques et nous n'avons pas accès aux comptes rendus.

Pourtant le conseil Portuaire a pour but :

- de valider les rapports d'activités
- de valider les différents règlements
- de valider les budgets
- de valider les tarifs portuaires
- de faire le point sur les travaux

Il est donc nécessaire d'avoir un représentant à la prochaine élection qui aura lieu en 2015. Il y aura donc une stratégie à mettre en place. En attendant il nous faudra prendre contact avec les titulaires actuels et/ou la Directrice de la SPL pour avoir un minimum de renseignements.

Le prochain Conseil Portuaire aura lieu le 29 Novembre et a pour ordre du jour :

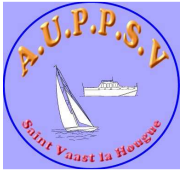
- Approbation du précédent compte rendu
- Rapport d'activité du port 2013
- Règlement particulier de police
- Budget exécuté 2012
- Tarifs portuaires 2014
- Point sur les travaux

**Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse mail : auppsv50@gmail.com**





Questions diverses

Je pense que la réunion de la commission de gestion du 30 Novembre devrait nous apporter tous les renseignements issus du Conseil Portuaire.

**10 ) Municipalité**

Tous les comptes rendus des Conseils Municipaux et tous les bulletins Municipaux sont accessibles en ligne sur le site Internet de la Municipalité.

Sur le bulletin du 31 mai, la municipalité a obtenu la nomination d'un censeur auprès de la SPL. Cette nomination est statutaire.

Sur le bulletin municipal du 28 Juin 2013 nous retrouvons toutes les décisions sur la convention relative aux opérations de clôture de la concession du port entre la municipalité et le Conseil Général.

Sur le bulletin du 27 Septembre nous retrouvons à l'ordre du jour la mise en place d'une taxe de séjour pour les résidents possédant des bateaux supérieur à 8m. Cette taxe, d'un montant forfaitaire de 20 € annuel, avait déjà été invalidée par le Conseil Portuaire de Novembre 2012. Nous attendrons les résolutions du Conseil Portuaire du 29 Novembre.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 29 Novembre.

**11 ) UNAN (Union Nationale des Associations de Navigateurs)**

Association Loi de 1901 dont la révision des statuts a eu lieu lors de l'assemblée générale du 25 Septembre 2013

Elle se subdivise en UNAN départementales et en UNAN régionales.

Ses buts principaux :

- union des navigateurs plaisanciers dans toutes les activités
- représenter et défendre les intérêts des navigateurs et leur association
- entretenir des relations avec les pouvoirs publics, les professionnels de la mer, les organismes nationaux et internationaux oeuvrant pour la protection de l'environnement marin
- organise ou participe à toutes manifestations permettant d'informer les navigateurs

Montant de l'adhésion à l'UNAN : 1 € par adhérents

Diffusion de bulletins à raison de 2 par an

- à disposition nous avons les numéros 10, 11, 12, 13
- thèmes développés dans le n° 13 : pêche embarquée de loisir, sécurité, gestion portuaire et usagers, tarification portuaire, plan d'action du milieu marin

Alertes principales en 2013 :

- taxes foncières des ports de plaisance
- 1<sup>ères</sup> assises nationales des pêches de loisir en mer et de la plaisance, les 14 et 15 Novembre

Diffusion des comptes rendus des réunions du Conseil d'Administration. Derniers thèmes abordés :

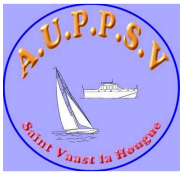
- action de l'UNAN auprès du CSNP (Conseil Supérieur de la Navigation de Plaisance)
- présence souhaitée de l'UNAN à la prochaine réunion à Bercy
- facturation des postes d'amarrage, clarification et harmonisation des modes de calculs des ports

**Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse mail : [auppsv50@gmail.com](mailto:auppsv50@gmail.com)**





- réglementation des navigations dans les parcs éoliens. Restrictions de plus en plus importantes avec quelques autorisations pour les navires de moins de 26m

Ne possédant pas d'UNAN départementale dans la Manche, l'AUPPSV est affiliée à l'UNAN Départementale 22/35 qui est la plus proche

## **12) Enquête CROSS JOBOURG**

Par message reçu du Yacht Club de St Vaast, le Cross Jobourg a mené une enquête auprès des différents usagers de la mer sur la perception des renseignements sur la sécurité maritime.

Cette enquête, comprenant 6 questions, portant sur la qualité des diffusions des bulletins météorologiques, est disponible sur le site Internet du Cross Jobourg.

Ceux qui souhaitent encore y répondre peuvent, à nouveau, demander l'adresse de ce site à l'un des membres du bureau.

## **13) SNSM**

La nouvelle vedette est arrivée à St Vaast. Elle a pour nom « Président Jules Pinteaux »

L'association, par son don, reçoit périodiquement la revue « Sauvetage ». Quelques extraits et certaines statistiques se trouveront sur le site

Dans la revue « Sauvetage » du 4<sup>ème</sup> trimestre, un article sur la présence de la nouvelle vedette au Salon de la Navigation. Un article de la revue Moteur Boat en parle également. Le déplacement va s'effectuer par la route.

A la question posée par un adhérent, Mme NOEL nous indique que le financement est pris en charge par la SNSM nationale.

## **14) Site Internet de l'AUPPSV**

Durant cette année 2013, le président s'est également investi dans la réalisation d'un site Internet pour l'Association.

Ce que peut apporter un tel site :

- mise à disposition plus rapide des informations
- diminuer la consommation de papier et d'encre imprimante. Bien sûr ceux qui n'ont pas accès à ce type d'information recevront toujours la version papier
- assurer la communication entre les adhérents par mail. Outil devenu primordial dans la communication
- mettre en ligne tous les documents appartenant aux différents organismes gérant l'activité nautique
- donner la liste et les coordonnées des professionnels
- donner la liste et les coordonnées des associations de plaisanciers qui nous entourent

Ce site fonctionne presque entièrement en local.

Pour le mettre en accès à tous, le président a besoin d'un hébergeur. Cela a un coût financier. 2 hébergeurs qui proposent des services similaires, ont été retenus (OVH ou 1&1). En tout premier lieu l'option retenue sera la moins chère (2 € ou 3.5 € par mois selon l'hébergeur). Cette option pourra évoluer en fonction de l'importance que nous donnerons à ce site (5 € ou 6 € par mois).

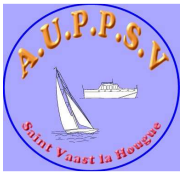
Le président demande alors si quelqu'un est opposé au projet car cela va entraîner une modification importante sur le mode de communication à venir. Chaque adhérent devra avoir une adresse mail qui sera utilisée par l'administrateur du site à chaque

**Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse mail : auppsv50@gmail.com**





fois qu'il y aura des mises à jour. Chaque adhérent devra avoir aussi un compte sur le site car certaines informations ne seront pas mises à disposition d'internautes non adhérents. Accord unanime de l'assemblée.

## **15) Tarifs 2014**

La SPL a mis à l'affichage le projet des tarifs d'outillage pour l'année 2014

- Stationnement des navires sur le plan d'eau : augmentation 1.5%
- Stationnement des navires sur la zone technique : augmentation 1.5%
- Tarif de grutage : augmentation 2.3%.

Contrairement à ce qui a été indiqué au paragraphe 8, Cotentin Nautic n'a pas appliqué une augmentation de ces tarifs identique à celle de la SPL. Il est donc demandé à Mme NOEL et Mr DOUCET de vérifier cet état de fait avant la réunion du prochain Conseil Portuaire. Pour l'année 2013, l'augmentation avait été identique à celle de la SPL.

Cette année Cotentin Nautic a appliqué un coût de location de stockber pour les bateaux moteurs alors que cela n'apparaît pas dans son document tarifaire. La grille 2014 doit donc être modifiée en conséquence.

Carburant toujours à +0.15 du prix d'achat

Tarifs des douches, lave linge et sèche linge restant inchangés

Intervention de Mr Emmanuel SEGUY sur le maintien des douches payantes. Durant son périple de plus de 20 mois, les douches n'ont été payantes qu'à St Vaast. Il fait remarquer que les dégradations occasionnés par les utilisateurs entraînent des travaux de maintenance, dont se passerait bien le port.

Suite au débat qui s'établit autour de cette problématique, Mr DOUCET qui rappelle que le montant des recettes de douche s'élève à 10 000 €, est prêt à écouter toute proposition que pourra lui faire l'association. Le président s'engage à contacter ses adhérents concernés par le sujet et de faire une proposition.

## **16) Conclusion du Président**

Nous voici arrivés à la fin de cette Assemblée Générale

Je vous ai fait part de toute ma nouvelle connaissance sur la gestion d'un port.

Un grand merci à mon épouse qui a fait un travail remarquable de recherche sur Internet dont vous devriez profiter dès la mise en ligne de notre site

Il reste beaucoup d'actions à entreprendre et de documents à lire

Les prochaines dates à suivre jusqu'à la fin de l'année :

- 29 Novembre Conseil Portuaire
- 29 Novembre Conseil Municipal
- 30 Novembre Commission de gestion du port où je serai présent
- 9 Décembre assemblée générale de l'UNAN où je serai présent ;

L'un des objectifs sera de rencontrer tous les présidents d'association (pêcheurs, club de voile, Yachting Club et d'autres) qui sont de la région et qui ont dans leurs adhérents des usagers du port de St Vaast

**Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse mail : auppsv50@gmail.com**





## Association des Usagers du Port de Plaisance de Saint Vaast

**A.U.P.P.S.V**



Nous sommes 48 sur 660 et ce n'est pas suffisant. Il faut que nous soyons plus représentatifs. C'est un travail 2014. Chacun de vous peut également œuvrer dans ce sens auprès de ses voisins pour les convaincre de devenir des adhérents de l'Association. Plus nombreux nous serons plus nous aurons de poids dans nos relations avec nos gestionnaires.

Il me faut aussi améliorer la communication autour du bassin. Vous connaître et vous reconnaître sur un ponton ou sur le quai sera encore très difficile. N'hésitez à m'aborder quelle que soit la question à poser ou le renseignement à demander

Aucune question diverse n'a été soumise.

Y a t'il quand même des questions ?

Voir la question sur les douches payantes dans le paragraphe 15 (tarifs 2014)

Je vous remercie de toute votre attention.

Je clôture cette Assemblée Générale 2013

Le pot de l'amitié nous attend.

**Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse mail : [auppsv50@gmail.com](mailto:auppsv50@gmail.com)**

